



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/04/2021

Dossier complet le :
28/04/2021

N° d'enregistrement :
f09321p0122

1. Intitulé du projet

Commune de Saint-Raphaël. Rechargement de la Plage du Veillat de la Commune de Saint-Raphaël.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MASQUELIER

Prénom Frédéric

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Raphaël

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 1 1 8 2 0 0 0 1 8

Forme Juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13.Travaux de rechargement de plage	Tous travaux de rechargement de plage. Volume total de rechargement : 2320 Tonnes de sables

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 0.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

PROJET DE RECHARGEMENT DE SABLE :

La plage est concédée par l'Etat à la Commune de Saint-Raphaël. La surface du projet est de 5800m2 de sables.

4.2.0 objectifs du projet

Le rechargement a pour objectif de rétablir les profils de plage et maintenir un volume sédimentaire minimal pour offrir des espaces balnéaires praticables et sécurisés aux usagers conformément à l'article 5 de l'arrêté de concession annexé à ce document.

Ces travaux de rechargement doivent aussi permettre leur nettoyage mécanique.

En effet, après les tempêtes hivernales, ces plages artificielles, sont érodées jusqu'à leurs soubassements constitués de remblais et de gros galets.

La dynamique sédimentaire de ces plages en érosion est due à la modification de la courantologie et des cellules hydrosédimentaires en conséquences de l'artificialisation du littoral. Les volumes de matériau emportés par les tempêtes ne sont plus compensés par l'apport sédimentaires des principaux fleuves.

4.3.0 écrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de rechargement sont prévus avant l'ouverture de la saison balnéaire pour une durée de 6 jours ouvrés des semaines en tenant compte des conditions météorologiques favorables.

- PHASE DE TRAVAUX :

1. L'approvisionnement se fera directement au site d'extraction concerné. L'approvisionnement se fera au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux pour éviter l'envol en cas de fort vent et minimiser l'emprise de stockage.
 2. La livraison du sable sur la Plage du Veillat se fera très tôt le matin (7h du matin). Le sable sera déposé sur des aires de stockage bien définies en bordures de plage.
 3. Les travaux de rechargement proprement dits se feront de jour.
 4. A l'issue des travaux, la Plage du Veillat fera l'objet d'un nivellement mécanique, afin de retrouver une pente conforme aux commodités d'usage et à la sécurisation du site balnéaire.
 5. Des mesures seront prises afin de réduire les impacts sur le milieu naturel :
- le matériau apporté est de granulométrie identique au matériau endogène. Sable de diamètre compris entre 0.2 à 0.4 mm.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Dans sa phase d'exploitation, la plage sera nivelée lors du nettoyage par la tamiseuse du service des plages de la mairie. En fin de tamisage, le hersage permettra d'éviter le tassement et l'aération du matériau apporté afin de satisfaire aux conditions d'hygiène et de santé publique requise sur cette plage.

- Suivi du trait de côte et devenir du matériau déposé.
- Moyens pour retenir le matériau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la Directive 85/337/CE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale rechargée	5800 m ²
Volume total de matériau à déposer	1450 m ³
Hauteur moyenne de rechargement	0.25 m

4.6 Localisation du projet

À dresser et commune(s)
d'implantation

Commune de Saint-Raphaël
Plage du Veillat
Promenade René Coty
83 700

Coordonnées géographiques¹ Long. 43° 25' 24" N Lat. 6° 45' 23" 50

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Commune de Saint-Raphaël

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/ extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Ce rechargement de Plage du Veillat consiste à rétablir un profil de plage conforme aux usages balnéaires au titre de concession d'aménagement et d'exploitation de la Plage artificielle du Veillat. Le rechargement intègre la problématique d'érosion notamment la recherche de solutions pérennes de protection de cette plage.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

À fin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

O u i N o n

L e q u e l / L a q u e l l e ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint-Raphaël
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté prend seulement en compte les voies.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Saint-Raphaël est soumise à un PPRT + PPRIF.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>O u i</p>	<p>N o n</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		O u i	N o n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendrerait-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquerait-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cette plage est soumise à l'érosion ce qui nécessite un rechargement en sable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rechargement composé seulement de sable (lavé de toutes particules fines) se fera uniquement sur la partie émergée de la plage. Toutes les précautions seront prises.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendrerait-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le littoral de Saint-Raphaël est concerné par les risques littoraux : érosion et submersion marine.
	Engendrerait-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire puisque le sable utilisé sera de bonne qualité chimique. Il s'agira d'un sable de carrière lavé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendrerait-il des déplacements/ des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sable sera transporté à l'aide de camion benne. Ce transfert va engendrer une augmentation du trafic des camions sur les routes durant 6 jours.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des habitations sont situées à environ 50 mètres de la plage. Les travaux seront réalisés en respectant l'arrêté municipal n°2018/096 réglementant les périodes et horaires.
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Missions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

P atrimoine / C adre de vie / P opulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendrerait-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

O ui N on Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

O ui N on Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative impacts on the environment or human health.]

7. Auto-évaluation (facultatif)

À u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? [expliquez pourquoi.]

Compte tenu du volume de sable utilisé et de son estimation financière, de la durée des travaux et de notre volonté de lutter contre l'érosion dans ce secteur, nous n'estimons pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Sachez que seront prises toutes les mesures pour minimiser l'impact de ces travaux sur la faune avoisinante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	À u minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>